



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collectivité départementale : Mayotte

Question écrite n° 119479

Texte de la question

M. Mansour Kamardine appelle l'attention de M. le ministre de l'outre-mer sur le régime des bourses de l'enseignement secondaire applicable à Mayotte. Mayotte doit faire face à une situation de forte précarité sociale avec un chômage très élevé qui avoisine le taux de 40 % et frappe particulièrement les jeunes puisque près de 60 % d'entre eux de moins de 20 ans sont sans emploi. L'ascenseur social ne saurait donc fonctionner sans un régime de bourses qui encourage la poursuite des études dans un contexte où la jeunesse mahoraise est opportunément encouragée à présenter les examens du baccalauréat comme en témoignent le nombre croissant de bacheliers chaque année. Ces résultats encourageants sont notamment obtenus grâce aux sacrifices consentis par les familles dont il convient de rappeler qu'elles ne perçoivent pas le niveau des allocations familiales servies en métropole. Dans un souci d'égalité des chances et au regard du caractère obsolète des modalités d'attribution des bourses à Mayotte, qui ne bénéficient qu'aux familles dont les revenus se situent en dessous d'un niveau de ressources beaucoup trop faible, il a souhaité intervenir sur cette question le 17 novembre 2005 lors de l'examen de la loi de finances 2006. En réponse à son intervention et à sa proposition d'amendement visant à ouvrir au plus grand nombre l'attribution des bourses à Mayotte, M. le ministre de l'outre-mer lui répondait : « S'agissant des bourses, je vais me rapprocher de M. de Robien pour envisager le moyen le mieux adapté de mettre en place une extension à Mayotte dans un délai raisonnable. Nous devons travailler de manière rigoureuse et je serais heureux que vous y participiez. Il conviendra notamment de définir l'enveloppe budgétaire permettant de répondre à votre souhait. Ici encore, cela requiert qu'on se donne un peu de temps ». En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part, s'il a pris l'attache de son homologue de l'éducation nationale depuis le 17 novembre 2005 et, d'autre part, s'il entend prendre des mesures pour réformer en urgence le système actuel. Une telle réforme permettrait en effet de contribuer une nouvelle fois à l'indispensable effort de justice sociale engagé à Mayotte par le gouvernement depuis 2002.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119479

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2048